

Propriété Privée Rurale de Saône & Loire



Un patrimoine au service de la ruralité...

FLASH INFO N° 20

Août 2021

Chers adhérents,

Vous trouverez ci-joint une information concernant l'indice des fermages récemment publiée ainsi qu'en annexe de ce document un commentaire envoyé par Michel Perrot concernant les effets d'un bail renouvelé (retrouvez l'arrêté dans son intégralité ainsi que le commentaire sur notre site internet).

Avec mes sentiments dévoués.

Bruno Keller

◆ **Indice des fermages 2021**

L'indice national des fermages pour 2021 a été publié par arrêté du 12 juillet 2021. Le nouvel indice des fermages est fixé à 106,48 et augmente de 1,09% par rapport à 2020.

Le calcul de cet indice est basé à

- 60% sur l'évolution de du revenu brut d'entreprise agricole par hectare sur les 5 dernières années ;
- Et à 40% sur l'évolution annuelle du prix du PIB.

La hausse de l'année 2021 s'explique par l'augmentation de +2,52% du prix du PIB.



Propriété Privée Rurale de Saône & Loire



Indice nationale des fermages arrêté		
Années	Base 100 en 2009	Evolution annuelle (en %)
2015	110,05	1,61
2016	109,59	-0,42
2017	106,28	-3,02

2018	103,05	-3,04
2019	104,76	1,66
2020	105,33	0,55
2021	106,48	1,09

www.propriete-rurale71.com



- Que si l'on s'approche de la fin du bail (plus de dix huit mois avant), il est souhaitable, et de saisir le tribunal d'une demande de résiliation, et de délivrer congé avec refus de renouvellement, en invoquant les mêmes motifs dans les deux cas.

Michel PERROT